ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 87598

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Avec 11 millions d'accidents, près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés chaque année, les accidents de la vie représentent un fléau encore plus meurtrier que l'insécurité routière, endeuillant nombre de familles et détruisant des vies entières ; souvent conséquences de gestes du quotidien, involontaires, voire même banals, ces accidents doivent avant tout être regardés pour ce qu'ils sont réellement, des drames évitables ! L'exemple des pays du nord de l'Europe, qui ont mis en place des politiques volontaristes, montre d'ailleurs qu'il est possible diviser par trois le nombre de décès liés aux accidents domestiques grâce à des campagnes adaptées et à des actions menées par l'ensemble des acteurs concernés. En France, déclarer la prévention des accidents de la vie courante "grande cause nationale" permettrait une prise de conscience, encouragerait la définition d'une politique interministérielle et mobiliserait l'ensemble des acteurs afin de faire enfin diminuer le nombre de ces drames. C'est pourquoi les ministres chargés de la consommation, de l'intérieur et de la santé lui ont écrit en ce sens et que 44 associations et fédérations, représentant les quatre champs particulièrement concernés (consommation, sécurité civile, santé, famille intervention à domicile) viennent de fonder un Collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante (CLAC) afin de soutenir cette candidature. Soulignant l'intérêt d'élever ce thème au rang de grande cause nationale, elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer le calendrier au terme duquel le thème de la "grande cause nationale 2011" sera connu.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui àfait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE87598

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87598
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9563
Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963